

<p>RESOLUTION No. AGN/40/RES/9</p> <p><u>OBJET</u> :</p> <p>CONSUMMATION DU CANNABIS ET DE SES</p> <p>DERIVES</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1971,</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>dans la rubrique: Drogues</p> <p>à la sous-rubrique: Cannabis et ses dérivés</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>dans la rubrique: Prevention Criminelle - Rôle Social de la police</p> <p>à la sous-rubrique: Prévention de la Toxicomanie</p>
---	--

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C-INTERPOL, réunie en sa 40ème session à Ottawa, du 6 au 11 septembre 1971,

AYANT CONSTATE que la consommation du cannabis et de ses dérivés se développe rapidement et se répand dans certains pays comme une véritable épidémie,

AYANT CONSTATE que certaines propagandes tendent à faire croire au grand public que cette consommation n'est pas nocive;

CONSIDERANT qu'en l'état actuel de la recherche scientifique cette consommation est au contraire jugée dangereuse;

CONSTATANT que, d'après les observations quotidiennes des services de police, l'usage du cannabis et de ses dérivés conduit très souvent à l'utilisation de substances encore plus dangereuses;

RECOMMANDE:

a) de renforcer au maximum et aussitôt que possible les mesures tendant à éliminer les cultures illicites de cannabis;

b) de lancer ou relancer de larges campagnes d'information destinées, non seulement à la jeunesse, mais aussi aux parents et au grand public, afin de révéler les dangers directs et indirects de la consommation du cannabis et de ses dérivés.
